

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **43 (1972)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

PDJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 6 Juin 1972

SOMMAIRE

Aménagement du territoire : le problème juridique — Le centenaire de la Société de Banque Suisse — Nouveau barème des cotisations de l'ADIJ — Chronique économique

Aménagement du territoire : le problème juridique

Pour la troisième fois, l'Université populaire jurassienne, en collaboration avec la Commission pour l'aménagement du territoire de l'ADIJ, a organisé l'an dernier un stage sur l'aménagement du territoire. Ce stage a eu lieu les 24 avril et 15 mai 1971 à Delémont. Une septantaine de personnes y ont participé : responsables communaux, fonctionnaires cantonaux, éducateurs, ingénieurs, architectes, entrepreneurs, etc., qui ont suivi avec un vif intérêt les exposés qui leur ont été présentés par des urbanistes et des juristes. A côté des conférences, une large place a été réservée à la discussion, qui a permis à tous les participants de poser les problèmes qui les préoccupaient.

L'organisation de ce troisième stage était motivée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1971, de la nouvelle loi cantonale sur les constructions du 7 juin 1970, qui a considérablement modifié les règles de la construction en vigueur en particulier dans le Jura. Il s'avérait aussi nécessaire de situer la nouvelle législation cantonale dans la perspective de la législation fédérale — existante ou en préparation — dont elle s'était inspirée.

On sait que, depuis que ce stage a eu lieu, les événements se sont précipités sur le plan fédéral. Le Conseil fédéral adressait le 26 janvier 1972 un message à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet d'arrêté fédéral instituant des mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire, suivi de l'ordonnance d'exécution du 26 mars 1972. Le Conseil fédéral avait élaboré ces mesures d'urgence en sachant que la procédure serait assez longue jusqu'à ce que puisse être adoptée la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, basée sur le nouvel article constitutionnel 22 quater accepté par le peuple suisse en 1969. Ce n'est en effet qu'au début de juin de cette année qu'est sorti le projet de loi fédérale, qui donnera sans doute encore lieu à bien des discussions.

Bien que le stage dont il est question dans ce numéro date d'une année déjà, le problème traité conserve donc toute son actualité. Le dossier que nous publions aujourd'hui reproduit les textes de certains des exposés présentés à Delémont en avril-mai 1971, ainsi que les résumés des autres exposés et des discussions. Les parties résumées ont été rédigées par M. Philippe von Allmen, de Tavannes, qui assumait le secrétariat du stage.

ADIJ